

Séance extraordinaire du 2 décembre 2014



2014- PROVINCE DE QUÉBEC
12 M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
253 MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Session spéciale du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 2 décembre 2014 à 20 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy

Siège # 2 M. Richard Morin

Siège # 3 M. Michel Roy

Siège # 4 M. Paul Joly

Siège # 5 M. Rosaire Coulombe

Siège # 6 Mme Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Huguette Plante.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette session a été donné le 25 novembre 2014 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, la mairesse déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

2014-12 **02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION**
254

Attendu que la procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance;

Attendu que les conseillers désirent ajouter des points à l'ordre du jour;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité que les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation

Adoptée unanimement

2014-12 **03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
255

**01 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

04 - SUJETS À DISCUTER

- 04.01** - Adoption du projet de convention collective
- 04.02** - Adoption des rapports de réclamation PNR-2
 - 04.02.01** - Prolongement de la piste cyclable
 - 04.02.02** - Goutte de fraîcheur
 - 04.02.03** - Espaces découvertes
- 04.03** - Adoption du rapport de réclamation T.E.C.Q.-2
- 05** - VARIA
- 06** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 07** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant les sujets suivants:

- 4.02.04 Ressources en loisirs
- 04.04 Mandat au service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan
- 04.05 Révision du protocole d'entente "Loisirs & Culture"
- 04.06 Demande d'autorisation à la CPTAQ (B. Boissonneault & Lisette Couture)

Adoptée unanimement,

04 - SUJETS À DISCUTER

**2014-12
256**

04.01 - Adoption du projet de convention collective

Attendu l'entente de principe convenue entre les représentants de la Municipalité La Guadeloupe et les représentants du Syndicat Canadien de la Fonction Publique, local 3887 concernant un projet de convention collective touchant les employés syndiqués de la municipalité...laquelle entente est déposée devant ce conseil pour faire partie intégrante de la présente résolution;

Attendu que ce projet de convention a nécessité plus de 16 mois de travail portant:

- sur la révision de l'ensemble des clauses normatives
- sur la révision complète des descriptions de tâches, la construction d'échelles salariales
- sur l'application de la procédure de validation de l'équité salariale et de l'ajustement conséquent des échelles salariales

Attendu le tableau "Projection de rétroactivité 2014" déposé devant ce conseil et annexé aux présentes pour en faire partie intégrante;

En conséquence,

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité :

- d'adopter le projet de convention collective déposé devant ce conseil
- d'adopter l'annexe "B" du projet de convention
- d'adopter que ce projet de convention collective s'applique du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2018
- d'adopter la procédure d'intégration des salaires suivante:
 - la rémunération horaire existante au 2013-12-31 est indexée de 0.9% afin de déterminer la rémunération au 2014-01-01 avant équité;
 - chaque poste (description de tâche) se voit attribuer une classe salariale composée de cinq (5) échelons;
 - la rémunération (le taux horaire) est intégré à l'échelon le plus rapproché au-dessus de la rémunération au 2014-01-01;
 - cet échelon s'appliquera pour l'exercice financier 2014, l'employé avançant dans l'échelle à raison d'un échelon par année;
 - en février de chaque année, à compter de 2015, l'annexe "B" est indexé du taux d'inflation cumulé au 31 décembre de l'exercice financier précédent;

- d'autoriser la direction générale à verser, au 2014-12-31, une rétroactivité (salaire d'intégration dans l'échelle - salaire versé en 2014) sur tous les salaires imposables payés au cours de l'exercice 2014.

Adoptée unanimement.

04.02 - Adoption des rapports de réclamation PNR-2

**2014-12
257**

04.02.01 - Prolongement de la piste cyclable

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe a obtenu une subvention de la MRC Beauce-Sartigan dans le cadre du programme PNR-2 pour le projet "Prolongement de la piste cyclable, phase 2";

Attendu que la municipalité a complété ses travaux et qu'elle réclame le versement complet de l'engagement de la MRC;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport final "Pacte rural II - Prolongement de la piste cyclable, phase 2" pour des dépenses de 228,441.89\$ et une contribution du Pacte Rural de 50,000\$.

D'autoriser le directeur général à apposer sa signature au rapport final "Pacte rural II - Prolongement de la piste cyclable, phase 2"

Adoptée unanimement

**2014-12
258**

04.02.02 - Goutte de fraîcheur

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe a obtenu une subvention de la MRC Beauce-Sartigan dans le cadre du programme PNR-2 pour le projet "Goutte de fraîcheur";

Attendu que la municipalité a complété ses travaux et qu'elle réclame le versement complet de l'engagement de la MRC;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport final "Pacte rural II - Goutte de fraîcheur" pour des dépenses de 134,281.80\$ et une contribution du Pacte Rural de 21,904.16\$.

D'autoriser le directeur général à apposer sa signature au rapport final "Pacte rural II - Goutte de fraîcheur"

Adoptée unanimement

**2014-12
259**

04.02.03 - Espace découvertes

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe a obtenu une subvention de la MRC Beauce-Sartigan dans le cadre du programme PNR-2 pour le projet "Espace Découvertes";

Attendu que la municipalité a complété ses travaux et qu'elle réclame le versement complet de l'engagement de la MRC;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport final "Pacte rural II - Espace Découvertes" pour des dépenses de 29,258.64\$ et une contribution du Pacte Rural de 18,359.00\$.

D'autoriser le directeur général de la municipalité à apposer sa signature au rapport final "Pacte rural II - Espace Découvertes"

Adoptée unanimement

2014-12
260

04.02.04 - Ressources en loisirs

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe a obtenu une subvention de la MRC Beauce-Sartigan dans le cadre du programme PNR-2 pour le projet "Ressources en loisirs";

Attendu que la municipalité a complété sa part des engagements et qu'elle réclame le versement complet de la subvention de la MRC;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport final "Pacte rural II - Ressources en loisirs" pour des dépenses de 116,870.53\$ et une contribution du Pacte Rural de 20,000\$.

D'autoriser le directeur général de la municipalité à apposer sa signature au rapport final "Pacte rural II -Ressources en loisirs"

Adoptée unanimement

2014-12
261

04.03 - Adoption du rapport de réclamation T.E.C.Q.-2

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe a bénéficié d'une subvention dans le cadre du Programme TECQ-2;

Attendu que la municipalité doit déposer un rapport final des dépenses et travaux réalisés dans le cadre de ce programme;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport final de réclamation du programme TECQ-2 déposé devant ce conseil pour faire partie intégrante de la présente résolution . Ce rapport fait état:

- de l'utilisation complète de la subvention de 667,490 \$
- de dépenses d'immobilisations admissibles au seuil d'investissement pour un montant de 436,122.88\$
 - alors que le seuil minimal d'investissement municipal pour la période 2009-2014 était de 194,800\$

Adoptée unanimement

2014-12
262

04.04 - Mandat au service d'ingénierie de la MRC Beauce Sartigan

Attendu que suite à la réception d'une lettre du Ministère des Transports du Québec la municipalité doit réaliser des travaux d'entretien d'urgence sur un affluent intermittent d'une branche de la rivière le Bras Saint-Victor avant le 15 mai 2015;

Attendu que des travaux d'entretien doivent être réalisés sur un tronçon d'une longueur d'environ 50 mètres, localisé sur le lot 13-A-P ;

Attendu que ces travaux consistent à nettoyer et à enlever des sédiments afin de rétablir l'écoulement normal des eaux ;

Attendu que la municipalité a une entente avec les propriétaires des lots adjacents à l'affluent ;

Attendu que M. Vincent Jacques, fonctionnaire municipal désigné pour la gestion des cours d'eau, a constaté que l'intervention demandée est justifiée et urgente ;

Attendu que la municipalité prend en charge tous les frais inhérents à ces travaux ;

Attendu que la municipalité réalisera elle-même les travaux et que la surveillance sera effectuée par le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan;

Attendu que la procédure d'approbation pour des travaux réalisés en milieu

hydrique lors de situations d'urgence doit être respectée et que des plans d'ingénierie doivent être produits ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité:

- de demander au service de génie municipal de la MRC de Beauce-Sartigan de déposer une demande d'approbation pour des travaux réalisés en milieu hydrique lors de situation d'urgence auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte aux changements climatiques pour la réalisation de travaux d'entretien sur le lot 13-A-P du Rang XII Sud, Canton Shenley ;
- de confier au service de génie municipal de la MRC de Beauce-Sartigan la réalisation des plans nécessaires à la demande ainsi que la surveillance des travaux d'entretien et d'acquitter les frais selon l'entente;

Adoptée unanimement

**2014-12
263**

04.05 - Révision du protocole d'entente intermunicipal "Loisirs & Culture"

Attendu que les municipalités de St-Évariste-de-Forsyth et La Guadeloupe opèrent, via un protocole d'entente intermunicipal, un service de "Loisirs & Culture";

Attendu que les parties souhaitent réviser ce protocole tout en affirmant leur volonté de le reconduire;

Attendu le projet de révision, préparé par la direction générale de la municipalité de St-Évariste-de-Forsyth, et déposé devant ce conseil pour en faire partie intégrante;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité de proposer à la municipalité de St-Évariste-de-Forsyth:

- de former un comité de révision de l'entente formé de:
 - 2 élus de St-Évariste-de-Forsyth
 - 2 élus de La Guadeloupe
 - la directrice du service des loisirs
 - Note: les directeurs généraux des deux parties assisteront à la première séance de travail
- de convenir que le projet de protocole révisé soit déposé à la séance régulière de février 2015 de chacune des municipalités pour adoption
- de convenir que ce protocole révisé prendra effet rétroactivement au 2015-01-01

Adoptée unanimement

**2014-12
264**

04.06 - Demande d'autorisation à la CPTAQ (B. Boissonneault et Lisette Couture)

Attendu la demande d'autorisation à la CPTAQ déposée devant ce conseil en mars 2014 et envers laquelle le conseil s'est prononcé positivement via sa résolution # 2014-03-063;

Attendu l'avis du service juridique de la CPTAQ à l'effet que cette demande risque d'être irrecevable;

Attendu que le conseil juge que, dans ce dossier, les demandeurs sont des victimes non-indemnisées d'actes criminels qui ne devraient pas avoir à perdre leur droit de construire et d'habiter sur leur propriété agricole;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité:

- de réitérer la position municipale de la résolution # 2014-03-063 à l'effet que:
 - cette demande ne déroge à aucun règlement municipal
 - la municipalité appuie la demande de relocalisation d'une cabane à sucre / chalet aux fins d'occupation permanente.
- d'autoriser la direction générale à confier le suivi de ce dossier à la ressource externe habituellement mandatée par la municipalité pour intervenir auprès de la CPTAQ à savoir M. Guy Lebeau. Cette mesure est prise pour des considérations humanitaires. La municipalité ne souhaitant devenir une autre machine bureaucratique incapable de comprendre la détresse des demandeurs.
 - Accepter d'assumer 100% des coûts liés à la défense de ce dossier

Adoptée unanimement

05 - VARIA

Aucun sujet.

**2014-12
265**

05.01 - Rendez-vous avec Beauce Caoutchouc (M. Éric Champagne)

Date de rendez-vous !

Mardi le 2014-12-09, 18h30

**2014-12
266**

05.02 - Calendrier des rencontres "Budget 2015"

En soirée de 19h00 à 21h00

2104-12-09 (mardi)

2014-12-10 (mercredi)

2014-12-11 (jeudi)

En matinée:

2014-12-13 de 8h30 à 11h30

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

**2014-12
267**

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu unanimement que cette session spéciale soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h45

Huguette Plante, mairesse

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec.